

PO21.003 - Postulat de la Commission de sécurité

Demande d'un crédit d'engagement de Fr. 170'000 pour le subventionnement de 10 cibles électroniques

Dans sa volonté, la Commission demande au Conseil communal de veiller à ce que toutes les cibles électroniques concernées par le subventionnement communal restent à disposition des sociétés de tir de Val-de-Ruz.

L'exécutif pourrait adjoindre au règlement de la subvention à un protocole d'accord validé par toutes les sociétés bénéficiaires.

Si l'une d'entre elles devait cesser son activité, avec cet accord, nous aurions une garantie de conserver les cibles dans notre commune.

Au nom de la commission
Christian Masini